

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
divisé en 17 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène
Registre du Commerce : B157711996
Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme,
par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATL 2010-2 » DE 35 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Durée : 7 ans dont 2 années de franchise

Taux d'intérêt : TMM+1% et/ou 5,5% brut l'an

Prix d'émission : 100 Dinars

Remboursement annuel constant par cinquième à partir de la troisième année

La présente émission a reçu la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable », par l'agence de notation Fitch
Ratings en date du 15 octobre 2010

Visa n° N° 1.0 - 0 7 1 9 du 24 NOV 2010 du Conseil du Marché Financier donné en
application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération
proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa
n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers
présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective
de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Mr Sofien NIGHAOUI, Directeur contrôle de Gestion et Système d'Information à l'ATL

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène

Tél : 71 238 000 – Fax : 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS- AFC - intermédiaire en bourse

4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis

Tél : 71 754 720 – Fax : 71 234 672

E-mail : afo@afc.fin.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de
référence « ATL 2010 » enregistré par le CMF en date du 09/07/2009 sous le n°10-008, ainsi que de son actualisation
enregistrée par le CMF le 24 NOV 2010 sous le N° 1.0 - 0 0 8 / A 0 0 3

La présente note d'opération, le document de référence « ATL 2010 », ainsi que son actualisation sont mis à la
disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC
intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe
le banquier avenue Taher Haddad les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de
l'ATL : www.atl.com.tn



SOMMAIRE

FLASH –EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D’OPERATION	5
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D’OPERATION :	5
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D’OPERATION :	5
1.3 - ATTESTATION DE L’INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L’OPERATION :	5
1.4 - RESPONSABLE DE L’INFORMATION :	5
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION	6
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’EMISSION :	6
2.1.1. Décisions à l’origine de l’emprunt obligataire :	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l’opération :	6
2.1.3. Période de souscription et de versement :	6
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :	7
2.1.5. But de l’émission :	7
2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres :	7
2.2.2. Prix de souscription, prix d’émission et modalités de paiement :	7
2.2.3. Date de jouissance en intérêts :	8
2.2.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.	8
2.2.5. Taux d’intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d’intérêts différents au choix du souscripteur :	8
2.2.6. Intérêts :	8
2.2.7. Amortissement et remboursement :	8
2.2.7.1. Tableau d’amortissement de l’emprunt à Taux fixe (5,5%) :	10
2.2.7.2. Tableau d’amortissement par obligation à Taux fixe (5,5%) :	10
2.2.7.3. Tableau d’amortissement de l’emprunt à Taux variable = 5,3317% (à titre indicatif) :.....	10
2.2.7.4. Tableau d’amortissement par obligation à Taux variable = 5,3317% (à titre indicatif):.....	11
2.2.8. Prix de remboursement :	11
2.2.9. Paiement :	11
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :	11
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l’emprunt :	12
2.2.12. Garantie :	12
2.2.13. Notation de l’émission :	12
2.2.14. Notation de la société :	13
2.2.15. Mode de placement :	22
2.2.16. Organisation de la représentation des obligataires :	22
2.2.17. Fiscalité des titres :	22
2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX :	22
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :	22
2.3.2. Marché des titres :	23
2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :	23
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige :	23
2.3.5. Risque lié à l’émission du présent emprunt obligataire.....	23
BULLETINS DE SOUSCRIPTION.....	24

FLASH –EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-2 »

L'emprunt obligataire «ATL 2010-2» est émis pour un montant de 35.000.000 de dinars divisé en 350.000 obligations de 100 dinars de nominal et à deux taux d'intérêt au choix du souscripteur : un taux fixe (5,5% brut l'an) et/ou un taux variable (TMM+1%).

- **Dénomination de l'emprunt** : «ATL 2010-2 ».
- **Montant** : 35 000 000 de dinars divisé en 350 000 obligations.
- **Nominal** : 100 dinars par obligation.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt, portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 30/12/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 30/12/2010 et ce, même en cas de prorogation de cette date.
- **Durée** : Les obligations seront émises pour une période totale de 7 ans avec deux années de grâce.
- **Durée de vie moyenne** : 5 ans pour le présent emprunt.
- **Duration (taux fixe)** : La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,463 années.
- **Taux d'intérêt** : TMM+ 1% et/ou 5,5% brut l'an au choix du souscripteur.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 1% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 5,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant à partir de la troisième année par un cinquième de la valeur nominale, soit 20Dt par obligation.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 13/12/2010 auprès de l'Arab Financial Consultants – intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis, et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 30/12/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 10/01/2011 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.
- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 Décembre de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 30/12/2011 et le premier remboursement en capital aura lieu le 30/12/2013. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC-Intermédiaire en Bourse).
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
- **Notation :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/10/2010 la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2».
- **Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » demandera l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2010-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
- **Mode de représentation des obligataires :** Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 - Responsable de la note d'opération :

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimene BETTAIEB

1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease
Le Président Directeur Général
Monsieur Slimene BETTAIEB



1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Arab Financial Consultants
Le Président Directeur Général
Monsieur Youssef Kortob



1.4 - Responsable de l'information :

Monsieur Sofien NIGHAOU, Directeur contrôle de Gestion et Système d'Information à l'ATL
Tél : 71 238 000 - Fax : 71 767 300

Conseil du Marché Financier
La notice légale est publiée au JORT N° 141 du 25/11/2010.

Visa n° 40 - 0719 du 24 NOV 2010

Délibéré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé Mohamed Ferid EL KOBBI



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 19 mai 2010 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 août 2010 d'émettre un emprunt obligataire de 35 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération :

✓ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 35 millions de dinars divisés en 350 000 obligations de nominal 100 dinars.

✓ **Produit brut et produit net de l'emprunt :**

Le produit brut de l'emprunt est de 35 000 mDT, les commissions de placement s'élèvent à 0,5% du montant soit 175mDT hors taxe, les frais de montage s'élèvent à 10mDT hors taxe, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 18,5mDT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3mDT hors taxe et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 32,278*mDT hors taxe, soit un total de frais approximatifs de 238,778mDT et un produit net de l'emprunt de 34.761,222mDT.

Désignation	Montant Global (En mDT)	Montant par obligation (En DT)
Produit brut	35 .000,000	100
Frais globaux**	238,778	0,682
Produit net	34.761,222	99,318

2.1.3. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 13/12/2010 auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

* Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit aux taux variable et fixe.

**Ces frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend des sommes souscrites en obligations à taux variable et en obligations à taux fixe et du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 30/12/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 10/01/2011 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 10/01/2011, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 13/12/2010 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

2.1.5. But de l'émission :

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

2.2. Caractéristiques des titres émis :

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres :

- **Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2010-2 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » – intermédiaire en bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 30/12/2010, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 30/12/2010 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année n-1 au mois d'Octobre de l'année n.

Taux fixe

5,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le 30 décembre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 30/12/2017.

Le montant total des intérêts serait de 9 625 000DT si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe, soit 5,5%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1%), le montant des intérêts s'élèverait à 9 330 475 DT(en considérant un taux nominal de 5,3317% calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Novembre 2009 au mois d'Octobre 2010, à titre indicatif).

2.2.7. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 30/12/2017.

Les tableaux d'amortissement à taux variable sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM publié par la BCT. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1% (soit la moyenne du TMM + 1%). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Novembre 2009 au mois d'Octobre 2010) soit 4,3317% majorée d'une marge de 1%, soit 5,3317%. Ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Nombre d'obligations** : 350 000 obligations.
- **Valeur nominale de l'obligation** : 100 dinars.
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse** : 30/12/2010
- **Date du premier paiement en intérêts** : 30/12/2011
- **Date du premier remboursement en capital** : 30/12/2013
- **Date de la dernière échéance** : 30/12/2017
- **Taux d'intérêt nominal** :
 - Fixe : 5,5% brut l'an.
 et/ou
 - Variable : (TMM + 1%) : 5,3317%. C'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Novembre 2009 au mois d'Octobre 2010, majorée de 1%. (à titre indicatif).
- **Amortissement** : Annuel constant par un cinquième de la valeur nominale correspondant à 20 dinars par obligation et ce, à partir de la troisième année.
- **Evolution du TMM durant les dix dernières années** :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	5,8750	5,9375	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700
Février	5,8750	6,0000	5,9375	5,8750	5,0000	5,0000	5,0000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800
Mars	5,8750	6,0000	5,9375	5,8125	5,0000	5,0000	5,0000	5,3600	5,2300	4,2600	4,2300
Avril	5,8750	6,2500	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2400	5,2200	4,3000	4,1200
Mai	5,8750	5,9375	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2200	4,2300	4,3600
Juin	5,8750	6,0000	5,9375	5,3125	5,0000	5,0000	5,0000	5,2300	5,1900	4,2500	4,3800
Juillet	5,8750	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0400	5,2300	5,1900	4,3300	4,5200
Août	5,8750	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0100	5,1800	5,2300	4,1800	4,6100
Septembre	5,8750	6,0625	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,0000	5,1900	5,1700	4,2400	4,5200
Octobre	5,8750	6,0000	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2200	5,2500	5,2700	4,2200	4,6200
Novembre	5,8750	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2000	5,1700	4,2900	
Décembre	5,8750	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,3300	5,2600	5,1900	4,1800	

Source : BCT.

- **Définition du TMM**

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

2.2.7.1. Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux fixe (5,5%) :

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
	35 000 000				
2011		0	35 000 000	1 925 000	1 925 000
2012		0	35 000 000	1 925 000	1 925 000
2013		7 000 000	28 000 000	1 925 000	8 925 000
2014		7 000 000	21 000 000	1 540 000	8 540 000
2015		7 000 000	14 000 000	1 155 000	8 155 000
2016		7 000 000	7 000 000	770 000	7 770 000
2017		7 000 000	0	385 000	7 385 000
Total		35 000 000		9 625 000	44 625 000

2.2.7.2. Tableau d'amortissement par obligation à Taux fixe (5,5%) :

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
	100				
2011		0,000	100,000	5,500	5,500
2012		0,000	100,000	5,500	5,500
2013		20,000	80,000	5,500	25,500
2014		20,000	60,000	4,400	24,400
2015		20,000	40,000	3,300	23,300
2016		20,000	20,000	2,200	22,200
2017		20,000	0,000	1,100	21,100
Total		100,000		27,500	127,500

2.2.7.3. Tableau d'amortissement de l'emprunt à Taux variable = 5,3317% (à titre indicatif) :

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
	35 000 000				
2011		0	35 000 000	1 866 095	1 866 095
2012		0	35 000 000	1 866 095	1 866 095
2013		7 000 000	28 000 000	1 866 095	8 866 095
2014		7 000 000	21 000 000	1 492 876	8 492 876
2015		7 000 000	14 000 000	1 119 657	8 119 657
2016		7 000 000	7 000 000	746 438	7 746 438
2017		7 000 000	0	373 219	7 373 219
Total		35 000 000		9 330 475	44 330 475

2.2.7.4. Tableau d'amortissement par obligation à Taux variable = 5,3317% (à titre indicatif):

(En DT)

Échéance	Valeur Nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts bruts	Annuités
	100				
2011		0,000	100,000	5,332	5,332
2012		0,000	100,000	5,332	5,332
2013		20,000	80,000	5,332	25,332
2014		20,000	60,000	4,265	24,265
2015		20,000	40,000	3,199	23,199
2016		20,000	20,000	2,133	22,133
2017		20,000	0,000	1,066	21,066
Total		100,000		26,659	126,659

2.2.8. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 30 Décembre de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu respectivement le 30/12/2011 et le 30/12/2013. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

✓ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2010, qui est égale à 4,3317%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,3317%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

✓ Durée totale :

Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans avec deux années de grâce.

✓ Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2010-2».

✓ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe):

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{i=1}^n i \times \frac{F_i}{(1+t)^i} \right) / \left(\sum_{i=1}^n \frac{F_i}{(1+t)^i} \right)$$

Avec :

- n est le nombre de périodes
- F_i est le flux de la période i
- t est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,463 années.

2.2.12. Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 15 octobre 2010, la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2010-2 » objet de la présente note d'opération.

La note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.2.14. Notation de la société :

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 07 mai 2010 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à l'ATL reflètent une rentabilité acceptable, une capitalisation renforcée et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs et relativement faible par rapport aux normes internationales. Les notes tiennent également compte d'une liquidité serrée.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.


LETTRE DE NOTATION


Fitch Ratings a attribué à l'émission suivante de la société Arab Tunisian Lease (ATL) la note «**BBB(tun)**» avec perspective d'évolution «**Stable**».

Emetteur	: ARAB TUNISIAN LEASE
Désignation de l'émission	: Emprunt obligataire « ATL 2010/2 »
Montant	: 35.000.000 de dinars tunisiens
Prix d'émission unitaire	: 100,000 dinars tunisiens
Taux nominal	: TMM+1% et/ou 5,500% l'an
Durée	: 7 ans dont 2 ans de franchise
Amortissement	: annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de l'Arab Tunisian Lease à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de cet emprunt et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par l'Arab Tunisian Lease et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 15 octobre 2010


Ikbel BEDOUI
Directeur Général
Fitch North Africa





Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens

18A, rue de Médine - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax: (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

Lettre de notation de la société

FitchRatings

LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la Société Arab Tunisian Lease (ATL) sur son échelle de notation nationale, comme suit :

- Note à long terme : **BBB (tun)**
- Note à court terme : **F3 (tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société ATL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société ATL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 07 mai 2010


Ikbel Bedoui
Directeur Général
Fitch North Africa



Rapport de notation



Financial Institutions

Tunisie
Update

Arab Tunisian Lease

Notes

Notes Nationales	
Long Terme	BBB(tun)
Court Terme	F3(tun)
Risque Souverain	
NDE* LT en monnaie étrangère	BBB
NDE* LT en monnaie locale	A-
Note de plafond souverain	BBB+

Perspective

NDE* LT en monnaie étrangère du souverain	Stable
NDE LT en monnaie locale du souverain	Stable
Note Nationale Long Terme	Stable

* NDE - Note de Défaut Emetteur

Données Financières

	31 déc 09	31 déc 08
Total Bilan (USDm)	224,6	176,8
Total Bilan (TNDm)	295,8	231,6
Total Fonds Propres (TNDm)	44,8	38,2
Résultat Net (TNDm)	6,7	5,3
ROA (%)	2,5	2,5
ROE (%)	16,1	17,7
Ratio Tier 1 (%)	15,0	16,5

Analyses

Sonia Trabelsi
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Philippe Lamsud
+31 1 44 29 91 26
Philippe.lamsud@fitchratings.com

Rapports Associés

- Critères applicables**
- Global Financial Institutions Rating Criteria (décembre 2009)
 - Finance and Leasing Companies Criteria (décembre 2009)
 - National Ratings - Methodology Update (décembre 2006)
- Autres Recherches**
- Arab Tunisian Bank (décembre 2009)

Fondements des Notes Attribuées

- Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reflètent une rentabilité satisfaisante, une capitalisation adéquate et une qualité d'actifs en amélioration bien qu'elle reste inférieure à celle de ses pairs. Les notes tiennent également compte d'un risque de concentration par débiteur relativement élevé et d'une liquidité serrée.
- Les ratios de rentabilité d'ATL sont demeurés globalement stables en 2009, grâce à la croissance continue de l'activité (+21% en 2009 ; secteur : +23%), au maintien d'une marge nette d'intérêt confortable et d'un coût du risque minimal que Fitch estime difficiles à conserver à moyen terme.
- Le ratio de créances classées s'est amélioré en 2009 (7% contre 8,5% à fin 2008) grâce essentiellement à la croissance des encours et aux radiations de créances. Le ratio créances classées nettes/fonds propres est modéré (10% des fonds propres à fin 2009) mais supérieur à celui de ses pairs. Fitch estimerait rassurant un niveau de concentration par emprunteur plus faible, les vingt plus gros risques représentant 71% des fonds propres à fin 2009. La qualité du portefeuille de participations (11,3 Mio TND à fin 2009 soit 25% des fonds propres) reste incertaine malgré l'effort de provisionnement réalisé en 2009.
- ATL se finance majoritairement par émission d'emprunts obligataires à moyen terme (73% de ses financements à fin 2009). Bien que serrée, la liquidité d'ATL est confortée par le recours possible à ses actionnaires bancaiers en cas de nécessité. Fitch est également rassurée par le fait que la durée moyenne des actifs d'ATL est inférieure à celle de ses passifs.
- Compte tenu du profil de risque d'ATL, Fitch juge adéquat le ratio Tier 1 de la société à fin 2009. Toutefois, de nouveaux apports de fonds seraient nécessaires à l'avenir pour maintenir ce ratio à son niveau actuel compte tenu d'une croissance des actifs supérieure à celle de la mise en réserves de résultats.

Soutien Extérieur

- Le principal actionnaire d'ATL est l'Arab Tunisian Bank (ATB), sixième banque tunisienne (28% du capital), elle-même détenue à hauteur de 64,2% par l'Arab Bank (notée 'A-/Stable). Fitch estime qu'en cas de nécessité, ATB pourrait apporter son soutien à ATL. Toutefois, ATB n'étant pas actionnaire majoritaire, la probabilité d'un tel soutien est jugée modérée par l'agence.

Perspectives et Eléments Déterminants des Notes

- Un relèvement des notes pourrait intervenir si ATL continuait d'améliorer sa rentabilité et sa capitalisation tout en renforçant ses procédures et systèmes de gestion du risque de crédit ainsi que la qualité de ses actifs. Une forte augmentation de la quote-part d'ATB dans le capital d'ATL pourrait également motiver un relèvement des notes. Le risque d'abaissement des notes est limité compte tenu du soutien attendu de l'ATB en cas de nécessité.

Généralités

Deuxième société de crédit-bail locale, ATL détenait, à fin 2009, 16% du marché.

www.fitchratings.com

11 mai 2010

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE.

Copyright © 2010 Fitch, Inc., Fitch Ratings, LLC et leurs filiales, One State Street Plaza, NY, NY 10004. Téléphone: 1-800-753-4824, (212) 908-0900. Fax: (212) 480-4435. Toute reproduction ou réimpression en tout ou partie est interdite sans autorisation. Tous droits réservés. Toutes les informations contenues ci-dessus sont établies à partir d'informations reçues des sources que Fitch considère fiables. Fitch ne réalise pas d'audit ni ne vérifie la véracité ou l'exactitude desdites informations. En conséquence, les informations contenues dans le présent rapport sont fournies "telles qu'elles" sans aucune interprétation ni garantie d'aucune sorte. Une note Fitch est une opinion sur la qualité de crédit d'un titre de créance. Les notes ne sont pas une recommandation d'achat, de vente ou de conserver aucun titre de créance.

**Arab Tunisian Lease
Income Statement**

	31 Dec 2009			31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006	
	Year End	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	TMDn	TMDn	Earning	TMDn	Earning	TMDn	Earning	TMDn	Earning
	Original	Original	Assets	Original	Assets	Adjusted	Assets	Original	Assets
1. Interest Income on Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Interest Income	20.8	23.4	5.28	22.4	18.89	19.4	18.48	81.3	52.25
3. Dividend Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Gross Interest and Dividend Income	20.8	26.4	5.28	22.4	39.09	19.4	18.48	81.3	52.25
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Preferred Dividends Paid & Declared	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Interest Expense	8.8	11.4	4.08	10.3	4.73	8.8	4.73	72.8	46.79
8. Total Interest Expense	8.8	11.4	4.08	10.3	4.73	8.8	4.73	72.8	46.79
9. Net Interest Income	11.2	14.8	5.10	11.9	5.34	10.6	5.73	8.5	5.46
10. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Net Gains (Losses) on Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.4	0.28
12. Net Gains (Losses) on Assets as FV through Income Statement	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Net Insurance Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Net Fees and Commissions	0.0	0.3	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
15. Other Operating Income	0.3	0.4	0.14	0.3	0.23	0.0	0.00	0.0	0.00
16. Total Non-Interest Operating Income	0.3	0.4	0.14	0.3	0.23	0.0	0.00	0.4	0.28
17. Personnel Expenses	2.1	2.8	0.88	2.3	1.88	2.3	1.29	1.9	1.22
18. Other Operating Expenses	1.9	2.0	0.86	2.2	0.99	1.8	0.97	1.7	1.09
19. Total Non-Interest Expenses	4.0	3.3	1.06	4.5	2.63	4.0	2.16	3.6	2.31
20. Fairly-accounted Profit/Loss - Operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
21. Pre-impairment Operating Profit	7.5	8.8	2.48	7.9	2.54	6.6	3.54	5.3	3.41
22. Loan Impairment Charge	0.4	0.4	0.20	1.2	0.34	1.1	1.19	2.1	1.41
23. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.5	0.5	0.21	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
24. Operating Profit	6.5	8.1	2.99	6.7	3.02	5.4	2.38	3.1	1.99
25. Fairly-accounted Profit/Loss - Non-operating	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
26. Non-recurring Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
27. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Change in Fair Value of Own Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
29. Other Non-operating Income and Expenses	0.1	0.1	0.04	0.1	0.05	n.a.	-	n.a.	-
30. Pre-tax Profit	6.5	8.6	2.02	6.8	3.04	4.3	2.33	3.0	1.99
31. Tax expense	1.4	1.9	0.47	1.5	0.48	0.9	0.49	0.7	0.45
32. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
33. Net Income	3.1	6.7	2.34	5.3	2.39	3.4	1.84	2.3	1.48
34. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Remaining OCI Gains/Losses	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
38. Fitch Comprehensive Income	3.1	6.7	2.34	5.3	2.39	3.4	1.84	2.3	1.48
39. Minor Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
40. Minor Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	3.1	6.7	2.34	5.3	2.39	3.4	1.84	2.3	1.48
41. Minor Dividends Payable to the Period	2.0	2.4	0.91	1.5	0.66	1.5	0.81	n.a.	-

Exchange rate

USD = TND 3.1730

USD = TND 3.0900

USD = TND 2.2070

USD = TND 2.9710

Arab Tunisian Lease
Balance Sheet

	31 Dec 2009		31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006		
	Year End USDm Original	Year End TNDm Original	As % of Assets Original	Year End TNDm Original	As % of Assets Original	Year End TNDm Revised	As % of Assets Revised	Year End TNDm Original	As % of Assets Original
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Other Consumer / Retail Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	204.5	209.2	91.11	219.1	94.81	184.4	95.89	153.8	97.18
6. Less: Reserves for Impaired Loans/ NPLs	18.8	14.0	4.73	14.4	4.30	16.1	7.86	14.3	8.92
7. Net Loans	185.7	195.2	86.38	204.7	90.51	168.3	88.03	139.5	88.27
8. Gross Loans	204.5	209.2	91.11	219.1	94.81	184.4	95.89	153.8	97.18
9. Items: Impaired Loans Included Above	18.8	14.0	4.73	14.7	4.07	16.1	8.08	14.4	11.75
10. Items: Loans at Fair Value Included Above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	8.9	11.7	3.98	1.4	0.60	5.7	2.8	2.1	1.27
2. Trading Securities and/or PV through Income	0.0	0.0	-	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.00
3. Derivative	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Available for Sale Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Held to Maturity Securities	8.1	10.7	3.62	15.3	4.52	9.4	4.69	8.1	8.21
6. At-Agency Investments in Securities	0.5	0.8	0.22	n.a.	-	n.a.	-	0.2	1.71
7. Other Securities	4.5	5.7	1.99	3.5	1.37	4.3	2.16	2.1	1.28
8. Total Securities	13.1	17.2	5.81	14.8	4.91	14.2	7.39	10.6	7.42
9. Items: Government Securities Included Above	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Total Earning Assets	215.9	244.4	96.19	223.6	95.65	182.2	94.45	158.4	97.87
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due from Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Items: Mandatory Reserve Included Above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	3.2	4.2	1.41	4.0	1.79	3.8	1.90	3.7	1.31
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangible	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	6.5	7.2	2.43	3.4	1.41	3.1	1.61	1.8	0.67
11. Total Assets	224.4	249.8	100.00	221.4	100.00	191.1	100.00	160.3	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Customer Deposits - Savings	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Customer Deposits - Term	1.9	2.5	0.85	1.5	0.69	1.7	0.89	n.a.	-
4. Total Customer Deposits	1.9	2.5	0.85	1.5	0.69	1.7	0.89	n.a.	-
5. Deposits from Banks	46.2	59.5	20.11	12.4	5.67	13.3	7.18	1.4	0.87
6. Other Deposits and Short-term Borrowings	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	48.1	62.0	20.96	13.9	6.36	15.0	7.86	1.8	0.87
8. Term Debt Maturing after 1 Year	115.8	151.5	51.22	146.2	66.12	128.1	67.89	114.0	71.61
9. Subordinated Borrowing	11.4	15.0	5.07	15.8	7.14	8.2	4.31	6.0	3.75
10. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Total Long Term Funding	127.2	166.5	56.29	162.0	73.26	136.3	72.20	120.0	75.36
12. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Total Funding	175.5	228.0	77.29	174.3	78.12	151.3	78.75	117.8	73.49
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit Impairment Reserve	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Reserves for Penalties and Other	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.1	0.12
4. Current Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	17.1	22.5	7.61	17.1	7.78	14.3	7.51	19.7	12.29
10. Total Liabilities	192.6	250.5	84.85	191.4	86.31	165.6	87.30	137.5	85.90
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
G. Equity									
1. Common Equity	34.0	44.8	15.11	31.2	14.09	34.4	17.70	22.4	14.18
2. Non-controlling Interest	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Securities Redemption Reserve	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Foreign Exchange Translation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Total Equity	34.0	44.8	15.11	31.2	14.09	34.4	17.70	22.4	14.18
7. Total Liabilities and Equity	224.4	249.8	100.00	221.4	100.00	191.1	100.00	160.3	100.00
8. Items: Risk Core Capital	34.0	44.8	15.11	31.2	14.09	34.4	17.70	22.4	14.18
9. Items: Risk Eligible Capital	34.0	44.8	15.11	31.2	14.09	34.4	17.70	22.4	14.18

Exchange rate

USD = TND 1.3178

USD = TND 2.0990

USD = TND 2.2270

USD = TND 1.8178

**Arab Tunisian Lease
Summary Analytics**

	31 Dec 2009	31 Dec 2008	31 Dec 2007	31 Dec 2006
	Year End	Year End	Year End	Year End
	%	%	%	%
	Original	Original	Restated	Original
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans / Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2. Interest Expense on Customer Deposits / Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income / Average Earning Assets	10.43	10.87	11.19	53.35
4. Interest Expense / Average Interest-bearing Liabilities	5.73	6.44	6.12	62.44
5. Net Interest Income / Average Earning Assets	5.85	5.77	6.11	5.58
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges / Av. Earning Assets	5.53	5.19	4.84	4.13
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income / Gross Revenues	2.63	4.03	0.00	4.49
2. Non-Interest Expense / Gross Revenues	34.87	36.29	37.74	40.45
3. Non-Interest Expense / Average Assets	2.01	2.10	2.23	2.29
4. Pre-impairment Op. Profit / Average Equity	23.86	26.42	27.62	23.87
5. Pre-impairment Op. Profit / Average Total Assets	3.75	3.69	3.68	3.37
6. Loans and securities Impairment charges / Pre-impairment Op. Profit	14.14	15.19	33.33	41.51
7. Operating Profit / Average Equity	20.48	22.41	18.41	13.96
8. Operating Profit / Average Total Assets	3.22	3.13	2.46	1.97
9. Taxes / Pre-tax Profit	22.09	22.06	20.93	23.33
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income / Average Total Equity	16.14	17.73	14.23	10.36
2. Net Income / Average Total Assets	2.54	2.48	1.90	1.46
3. Fitch Comprehensive Income / Average Total Equity	16.14	17.73	14.23	10.36
4. Fitch Comprehensive Income / Average Total Assets	2.54	2.48	1.90	1.46
5. Net Income / Av. Total Assets plus Av. Managed Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
D. Capitalization				
1. Fitch Eligible Capital / Regulatory Weighted Risks	16.15	16.64	n.a.	n.a.
2. Tangible Common Equity / Tangible Assets	15.15	16.49	12.70	14.10
3. Tangible Common Equity / Total Business Volume	15.15	16.49	12.70	14.10
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	15.00	16.50	13.31	15.10
5. Total Regulatory Capital Ratio	20.41	22.98	13.31	15.10
6. Fitch Eligible Capital / Tier 1 Regulatory Capital	107.69	101.06	101.24	n.a.
7. Equity / Total Assets	15.15	16.49	12.70	14.10
8. Cash Dividends Paid & Declared / Net Income	38.81	28.30	44.12	n.a.
9. Cash Dividend Paid & Declared / Fitch Comprehensive Income	38.81	28.30	44.12	n.a.
10. Net Income - Cash Dividends / Total Equity	9.15	9.95	7.79	n.a.
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	27.72	20.56	19.84	3.69
2. Growth of Gross Loans	22.95	18.87	18.36	4.85
3. Impaired Loans (NPLs) / Gross Loans	6.86	8.53	10.09	12.07
4. Reserves for Impaired Loans / Gross loans	5.19	6.66	8.19	9.18
5. Reserves for Impaired Loans / Impaired Loans	75.68	78.07	81.18	76.06
6. Impaired Loans less Reserves for Imp Loans / Equity	10.04	10.73	14.34	19.91
7. Loan Impairment Charges / Average Gross Loans	0.33	0.59	1.31	1.45
8. Net Charge-offs / Average Gross Loans	0.45	0.79	n.a.	n.a.
9. Impaired Loans + Foreclosed Assets / Gross Loans + Foreclosed Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
F. Funding				
1. Loans / Customer Deposits	10,760.00	14,613.33	14,184.62	n.a.
2. Interbank Assets / Interbank Liabilities	19.66	10.29	12.32	157.14

Arab Tunisian Lease Reference Data

	31 Dec 2009		31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006		
	Year End USDs	Year End TNDs	As % of Assets	Year End TNDs	As % of Assets	Year End TNDs	Year End TNDs	As % of Assets	
	Original	Original	Original	Original	Original	Restated	Restated	Original	
A. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	224.4	215.4	100.00	221.4	100.00	192.1	100.00	140.2	100.00
8. Memo: Total Weighted Risk	212.0	277.4	92.78	228.6	99.14	n.a.	-	n.a.	-
B. Average Balance Sheet									
Average Loans	185.5	244.4	82.62	203.3	87.78	168.0	87.45	152.2	94.92
Average Earning Assets	192.2	253.2	85.68	206.1	88.99	172.4	90.27	152.4	95.07
Average Assets	288.2	268.7	85.18	216.0	76.48	179.2	53.88	157.5	98.25
Average Managed Assets (OMA)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	153.4	202.4	68.40	163.1	73.42	143.8	74.86	116.5	72.24
Average Common equity	31.5	41.5	14.03	25.9	12.91	22.9	12.44	22.2	13.45
Average Equity	31.5	41.5	14.03	26.9	12.91	22.9	12.44	22.2	13.45
Average Customer Deposits	1.5	2.0	0.68	1.4	0.68	1.3	0.48	n.a.	-
C. Maturity									
Asset Maturity									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturity									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior debt maturing < 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior debt maturing > 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	115.0	151.5	51.22	146.2	63.12	138.1	71.89	116.4	72.61
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt maturing < 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt maturing > 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	11.4	15.0	5.07	15.0	6.48	0.9	0.00	0.0	0.00
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Net Income Reconciliation									
1. Net Income	5.1	6.7	2.27	5.3	2.28	2.4	1.77	2.3	1.42
2. Add: Preferred Stock Dividend	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Net Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
E. Equity Reconciliation									
1. Equity	34.0	44.4	15.15	38.2	16.89	24.4	11.70	22.6	14.12
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Exchange Rate	USD1 = TND1.31700		USD1 = TND1.30990		USD1 = TND1.32879		USD1 = TND1.29718		

Echelle de notation

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

2.2.15. Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée. Les souscriptions seront reçues aux guichets de l'Arab Financial Consultants et de la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

2.2.16. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.17. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux :

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2010-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres :

Il existe actuellement 8 emprunts obligataires émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire de la cote de la bourse sur 14 lignes de cotation (le dernier emprunt émis étant l'emprunt obligataire ATL 2010-1)

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «ATL 2010-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragene
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.
ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation
Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

Emprunt Obligataire «ATL 2010-2»

De 35 000 000 Dinars divisé en 350 000 obligations de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne
Taux d'intérêt : TMM+1% et/ou 5,5% l'an
Durée : 7 ans dont 2 années de franchise

Remboursement annuel constant à partir de la 3^{ème} année

La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » par l'agence de notation Fitch Ratings
en date du 15/10/2010

Décision de l'AGO du 19 /05/2010

Délibération du Conseil d'Administration du 10/08/2010

Visa du Conseil du Marché Financier N° 10 - 0 7 1 9 du 24 NOV 2010

Notice Légale publiée au JORT n°141 du 25/11/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
Nationalité :	N°
Délivrée le :	à
Profession/activité :	Code postal :
Adresse :	Pays :
	Tél :

Agissant pour le compte : De moi même
(1) Du mandant en qualité de:
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & prénom :	Raison Sociale
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport	N° du R.C
N°	Délivrée le :
à	Profession / activité :
Adresse :	Code postal :
	Pays :
	Tél :

Déclare (ons) souscrire à (2) :
..... Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2010-2 » à taux fixe 5,5%
..... Obligations nominatives de l'emprunt « ATL 2010-2 » à taux variable TMM+ 1 %
au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du 30/12/2010 et remboursables par un cinquième
annuellement, à partir de la 3^{ème} année, soit le 30 Décembre de chaque année à raison de 20 Dinars par obligation majorés des intérêts annuels échus
correspondants calculés au (1) :

Taux fixe de 5,5% et/ou Taux variable TMM+ 1%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence ainsi que son actualisation et une copie de la note d'opération relative à
l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-
dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des
dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication
aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces
 Par chèque n° du Tiré sur Agence
 Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites,

soit (2) : obligations à taux fixe
..... obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) gestion libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche



1) Cocher la case correspondante
2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
3) Indiquer le nom du dépositaire
4) Faire précéder la signature de la mention « manuscrite » La et Approuvé »

COPIE

Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 17 000 000 dinars
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragene
Registre du Commerce : B157711996

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.
ATL est notée « BBB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « F3 (tun) » à court terme, par l'agence de notation
Fitch Ratings en date du 07 mai 2010

Emprunt Obligataire « ATL 2010-2 »

De 35 000 000 Dinars divisé en 350 000 obligations de 100 Dinars chacune

Emis par Appel Public à l'Épargne

Taux d'intérêt : TMM+1% et/ou 5,5% l'an

Durée : 7 ans dont deux années de franchise

Remboursement annuel constant à partir de la 3^{ème} année

La présente émission est notée « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » par l'agence de notation Fitch Ratings
en date du 15/10/2010

Décision de l'AGO du 19/05/2010

Délibération du Conseil d'Administration du 10/08/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° 10 0719 du 24 NOV 2010

Notice Légale publiée au JORT n° 141 du 25/11/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr

Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le : à

Profession/activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : De moi même
(1) Du mandant en qualité de :
 Tuteur
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou
conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne physique : (1) Mme Mlle Mr

Nom & prénom :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le : à

Profession / activité :

Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Déclare (ons) souscrire à (2) :

..... Obligations nominatives de l'emprunt «ATL 2010-2» à taux fixe 5,5%

..... Obligations nominatives de l'emprunt «ATL 2010-2» à taux variable TMM+ 1%

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation, portant jouissance unique en intérêts à partir du 30/12/2010 et remboursables par un cinquième
annuellement, à partir de la 3^{ème} année, soit le 30 Décembre de chaque année, à raison de 20 Dinars par obligation, majorés des intérêts annuels échus
correspondants calculés au (1) :

Taux fixe de 5,5% et /ou Taux variable TMM+ 1%

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence ainsi que son actualisation et une copie de la note d'opération relative à
l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-
dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des
dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication
aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) (1) :

En espèces

Par chèque n° du Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites,

soit (2) : obligations à taux fixe

..... obligations à taux variable.

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) gestion libre compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le

Signature (4)

1) Cocher la case correspondante

2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3) Indiquer le nom du dépositaire

4) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »